



# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: FRANCE

2. Date: 4/3/93

3. Numéro de référence:

(à remplir par le responsable de la base de données)

7FR017

## 4. Nom et adresse du compilateur:

Ministère de l'Environnement 14 boulevard du Général Leclerc 92524 NEUILLY/SEINE  
CEDEX

5. Nom de la zone humide: Petite Camargue

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar:

7. Coordonnées géographiques:

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Région Languedoc-Roussillon Départements Hérault et Gard - Montpellier - Nîmes

9. Superficie: (hectares) Hydrosystème 220 000 ha zones humides : 37 000 ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale)

Hydrosystème - 150 NGF Zones humides 1 NGF

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Etangs et marais littoraux réceptacles de bassins versants de cours d'eau  
côtiers, cordons lagunaires et dunaires

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

- quaternaire alluvions modernes
- plaines alluviales, lagunes en voie de comblement, salinité de 7 à 35 g/l
- origine naturelle avec modelage anthropique
- hydrologie : bassin versant de 220 000 ha sur massif cristallin et plateaux karstiques
- sol sablo-marneux
- eaux saumâtres d'une profondeur moyenne de 1 m avec niveau faiblement variable (crues, vents)
- climat méditerranéen contrasté avec précipitations au printemps et en automne

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

- ZICO : LR 23, LR 24, LR 09
- cultures
- friches
- prairies permanentes et temporaires
- prairies naturelles à carex
- roselières
- sansouires
- végétation halophile littorale
- ripisylve
- plans d'eau (lagunes saumâtres de faible profondeur) véritables nurseries pour les poissons de mer - habitat prioritaire

**15. Régime foncier et propriété:****(a) du site**

- privé
- Domaine Privé de l'Etat et Domaine Public Maritime
- Conservatoire du Littoral

**(b) des zones environnantes**

- privés - communes

**16. Mesures de conservation en vigueur:** (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- site classé : Etang de l'Or, Espiguette ; Etangs d'Aigues-Mortes
- site inscrit : petite Camargue
- arrêté de biotope : la Castillonne (étang de l'Or)
- propriété du Conservatoire du Littoral
- réserve naturelle volontaire (Petite Camargue)
- Application de la loi littoral (article 146-6)

**17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:** (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- Mise en oeuvre des directives habitats et oiseaux
- 4 plans de gestion étudiés dont 1 mis en oeuvre
- 1 plan de gestion à l'étude (LIFE "Plan de Gestion") - Schéma d'aménagement et
- ~~Opération agri-environnement - Charte d'environnement - de gestion des eaux~~

**18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines****(a) sur le site**

- Manades, sagne, grande culture, arboriculture, vignes, cultures maraîchères
- Pêche artisanale sur les étangs
- Activité salinière de la Compagnie des Salins du Midi

**(b) aux alentours/dans le bassin versant**

- grande culture ; viticulture, arboriculture, pâturage extensif (garrigues)

**19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement:** (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)**(a) sur le site**

- cabanisation des rives
- comblement naturel et anthropique des étangs
- mouvement du trait de côte
- grandes infrastructures (extension de l'aéroport de Montpellier, élargissement au gabarit européen du Canal du Rhône à Sète)
- Abandon de la submersion des marais, dégradation du réseau hydraulique, salinisation des sols

**(b) aux alentours / dans le bassin versant**

- cultures intensives sur le bassin-versant aval avec apports de nutriments (nappes de la Vistrenque et de Mauguio)
- pression périurbaine : pollution et phénomène d'eutrophisation des étangs
- pression touristique
- grandes infrastructures (autoroute, TGV)

**20. Valeurs hydrologiques et physiques:** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

- zone d'expansion des fleuves Vistre, Vidourle
- équilibre du biseau salé
- endiguement du cours aval des émissaires (Vistre, Vidourle) et déversoir de crue dans les zones humides
- rôle du Canal du Rhône à Sète dans la distribution des débits de crue dans la zone humide ;
- aménagement d'épis pour la protection du lido
- interface bassin- versant - mer : protection bactériologique des plages

**21. Valeurs sociales et culturelles:** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

- Salins du Midi
- vignoble "des sables" (Listel)
- pêche artisanale
- reboisement dans le cadre de l'aménagement du littoral
- sites romains, Moyen Age
- forte tradition camarguaise
- cité médiévale d'Aigues Mortes au centre de la zone
- valeur paysagère qualifiant les stations balnéaires situées sur le lido (Grau du Roi-La Grande Motte)

**22. Faune remarquable:** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

voir (annexe 1)

**23. Flore remarquable:** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

- inventaire floristique en cours de réalisation
- établissement d'une liste régionale d'espèces protégées à l'étude (Mission du Conservatoire Botanique National de Porquerolles)

**24. Recherche et équipements scientifiques:** (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Centre de Recherche de la Tour du Valat (CNRS)  
 Commission scientifique des étangs  
 Comité scientifique du centre du Scamandre

**25. Education et information:** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Centres de Scamandre et de Candillargue  
 Zone test du programme MEDWET pour la formation et la vulgarisation  
 Expositions itinérantes

**26. Récréation et tourisme:** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

- aménagement touristique du littoral
- plan de gestion de la fréquentation du public (en cours sur la rive nord de l'étang de l'Or)
- Réserve naturelle volontaire du Scamandre (visite guidée)

**27. Organisme de gestion:** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

- Syndicat mixte de gestion de l'Etang de l'Or
- Syndicat mixte de la petite Camargue

**28. Juridiction:** (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

Région Languedoc-Roussillon : départements du Gard et de l'Hérault

**29. Références bibliographiques:** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

voir(annexe 2)

**30. Raisons de l'inscription:** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

- critères d'identification : 1a, 2bc, 3bc

**31. Carte du site** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)

carte au 1/100 000